

# POLITIQUE D'INVESTISSEMENT RESPONSABLE ET D'ENGAGEMENT ACTIONNARIAL

Mars 2023

Cette politique d'investissement responsable et d'engagement définit la manière dont Varenne Capital Partners intègre l'ESG et l'engagement dans son approche d'investissement.

Varenne Capital Partners est attaché à être un investisseur responsable et à prendre en compte les questions environnementales, sociales et de gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement.

Notre approche englobe les convictions, les normes, les procédures et les activités par lesquelles nous nous acquittons de notre responsabilité envers nos clients en tant que partie intégrante de la gestion de leurs actifs. En effet, Varenne Capital est convaincue que :

- L'investissement responsable contribue à améliorer la stabilité économique et du marché à long terme, et peut orienter le capital grâce aux marchés financiers vers des activités qui ont des résultats sociaux et environnementaux positifs.
- L'investissement responsable est pertinent dans la sélection des investissements mais également dans la gestion des actifs.
- En plus des indicateurs financiers fondamentaux, les facteurs ESG et les risques liés à la durabilité constituent un élément d'analyse essentiel pour déterminer la valeur d'une entreprise.

## 1. L'INTEGRATION ESG DANS LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT

Varenne Capital Partners est une société de gestion de portefeuille indépendante dont l'ambition est de fournir aux investisseurs des performances d'excellence, dans la durée, avec le minimum de prise de risque nécessaire pour les obtenir.

Pour ce faire, nous développons et associons plusieurs moteurs de performance : Long Actions, Short Actions, Situations Spéciales et Couvertures Macro. La gestion de Varenne Capital Partners repose sur une activité de recherche entièrement propriétaire fondée sur un processus d'investissement structuré et formalisé.

Ce dispositif unique permet d'ajouter de la valeur tout au long de cinq étapes :

- Réduction et sécurisation de l'univers ;
- Génération d'idées originales ;
- Analyse et appréciation directe des opportunités d'investissement ;

- Construction de portefeuille systématique ;
- Exécution directe sur le marché au moyen de notre table de négociation interne.

Le modèle de construction de portefeuille détermine les expositions optimales et vise l'amélioration constante du profil rendement/risque des portefeuilles.

Depuis 2019, Varenne Capital Partners a formalisé la prise en compte des critères d'intérêt général que sont les critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) au sein de sa gestion notamment dans sa stratégie Long Actions- *Enterprise Picking*. Elle constitue le socle de notre gestion, qui est une sélection individuelle de valeurs d'excellente qualité achetées avec une décote importante par rapport à notre estimation de *fair value*. Les positions prises au sein de cette stratégie sont des convictions de long terme pouvant être conservées en portefeuille de nombreuses années, fonction de la dynamique de création de valeur de l'entreprise vs. son parcours boursier. Cette stratégie représente plus de 50% des actifs des fonds gérés.

L'intégration des critères ESG dans notre stratégie d'investissement repose sur trois piliers complémentaires :

**- Exclusion**

Varenne Capital exclut de son univers d'investissement les sociétés ayant des activités dans des domaines tels que les armes controversées et nucléaires, la pornographie, le tabac, ou les sociétés dont il est avéré qu'elles ne respectent pas les principes du Pacte Mondial des Nations Unies tels que couverts et évalués par nos fournisseurs. Les critères d'exclusion sont revus chaque année, en ce qui concerne les secteurs considérés et les limites d'exclusion en pourcentage du chiffre d'affaires.

Secteur	% du Chiffre d'affaires
Armes controversées	Tout lien
Nucléaire (armes)	7.5%
Charbon	30%
Pornographie	2%
Tabac	15%

**- Notation ESG**

Varenne Capital a développé une méthodologie propriétaire de notation ESG. La Société de Gestion a déterminé une liste de critères qui combinent des indicateurs de risques ESG et de durabilité qui sont considérés comme importants pour les entreprises et les secteurs dans lesquels les fonds pourraient investir.

La société de gestion considère que l'importance des risques et des opportunités varie selon le secteur ou l'industrie, ce qui a une incidence sur les définitions internes utilisées pour attribuer des notes ESG internes sur une échelle de 0 à 5. Les notes ESG globales sont la moyenne pondérée des notes E, S et G pour les titres, en utilisant des pondérations qui varient selon le

secteur/industrie.

La méthodologie de notation combine une analyse quantitative et qualitative dans 40 indicateurs distincts. Ce module d'analyse ESG dédié fait partie intégrante du processus d'analyse de pré-investissement. Pour une entreprise donnée, si le score ESG global est inférieur à 3 (où 0 = pire et 5 = meilleur), l'entreprise n'est pas éligible à l'investissement, quelle que soit sa performance dans les autres modules d'analyse propriétaires.

Vous trouverez ci-dessous les principaux facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance que l'équipe d'investissement considère comme importants pour ses scores ESG internes.

<b>Facteurs E</b>	<b>Facteurs S</b>	<b>Facteurs G</b>
- Émissions de carbone - Possibilités de gestion de l'énergie et de l'eau - Gestion des déchets et des matières dangereuses - Impact sur la biodiversité.	- Santé et sécurité des employés - Engagement des employés, diversité et inclusion - Droits de l'homme et relations communautaires	- Gouvernance d'entreprise - Ethique des affaires - Transparence fiscale - Risque réglementaire

Outre les paramètres de durabilité, des facteurs liés à la transparence et à la disponibilité des informations et à l'existence de processus, de contrôles et de procédures internes solides sont également intégrés au système de notation.

Le score ESG est examiné, avec les autres fondamentaux de l'entreprise, lors de la réunion du Comité d'investissement au cours de laquelle une action est jugée éligible à l'inclusion dans notre portefeuille. Varenne Capital estime que les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance sont des éléments de risque de durabilité qui, s'ils ne sont pas gérés correctement par les entreprises, peuvent altérer leur dynamique de création de valeur dans le temps et sont importants pour leur qualité financière.

Les scores internes ESG de chaque société du portefeuille et la méthodologie de notation sont revus au moins une fois par an.

#### - **Vote et engagement**

En tant qu'investisseur de long terme, Varenne Capital considère qu'au-delà de l'intégration de critères exigeants dans la sélection des investissements, il est essentiel d'être un investisseur actif pour le compte des fonds qu'elle gère et de participer à la prise en compte des questions environnementales, sociales et de gouvernance au travers d'une politique de vote adaptée. Varenne Capital Partners utilise les services de International Shareholder Services Inc. (ISS) pour

exercer ses votes. Les votes suivent des recommandations qui intègrent les meilleures pratiques de gouvernance, d'actions à mener et de process sur les sujets liés aux piliers Environnement et Social. Les votes suivent également les principes visant à promouvoir la responsabilité, la transparence, l'honnêteté et l'intégrité au sein des entreprises.

En raison de son engagement en faveur de la transparence, Varenne Capital Partners publie chaque année sur son site internet un rapport sur l'exercice des droits de vote. Pour plus de précisions, la politique de vote de la société est disponible sur le site internet.

En tant que société de gestion indépendante, Varenne Capital Partners est libre de tout conflit d'intérêts qui pourrait découler de l'offre d'autres services financiers aux entreprises sur lesquelles elle vote.

Dans le cadre de son travail d'analyse, l'échange avec les équipes dirigeantes des entreprises retenues est nécessaire avant tout investissement au sein de la poche Long Actions -*Enterprise Picking*. En effet, Varenne Capital exclut par construction de devenir actionnaire minoritaire d'une entreprise ne respectant des critères élémentaires de transparence et de disponibilité pour échanger avec ses investisseurs. Cette étape cruciale se place en fin du processus d'analyse afin d'instaurer un dialogue à haute valeur ajoutée, qui permette notamment d'évaluer la qualité de l'équipe dirigeante, d'apprécier de la solidité de la stratégie mise en œuvre et des moyens dont elle dispose pour la déployer avec succès. Tout au long de la vie de l'investissement, le dialogue doit être fluide et régulier. Une dégradation de la qualité des interactions pourrait conduire à un désinvestissement complet.

Par ailleurs, suite au processus interne de notation ESG, Varenne Capital identifiera les entreprises du quintile inférieur de la stratégie et engagera ces dernières afin d'améliorer leur transparence sur les sujets liés à l'ESG et/ou leurs pratiques ESG.

En outre, Varenne Capital Partners a choisi de participer depuis le premier trimestre 2021 aux actions d'engagement collectif (« *pooled engagement* ») menées par ISS afin de s'inscrire dans une démarche plus globale et plus large que les entreprises présentes dans les portefeuilles des fonds gérés. Ainsi, les analystes d'ISS, sur la base des recherches effectuées, identifient des manquements graves, systématiques ou systémiques, présumés ou avérés, du respect des normes et directives internationales sur la conduite responsable de certains émetteurs du secteur privé. Chaque année, ISS engage une centaine de ces émetteurs au nom de l'ensemble des signataires de l'engagement collectif afin de dialoguer dans une démarche constructive avec les entreprises sur les problèmes identifiés dans leurs politiques et leurs pratiques. Les entreprises sélectionnées par ISS chaque année ne font pas nécessairement partie au moment de l'engagement dans les portefeuilles des fonds gérés mais font partie de l'univers d'investissement

## **2. PRINCIPES POUR L'INVESTISSEMENT RESPONSABLE**

Varenne Capital Partners est devenu signataire des Principes pour l'Investissement Responsable des Nations Unies (PRI) en mars 2020. Les Principes pour l'investissement responsable ont été élaborés par un groupe international d'investisseurs institutionnels en réponse à l'augmentation

des questions environnementales, sociales et de gouvernance d'entreprise pour les pratiques d'investissement. Le processus a été organisé par le Secrétaire général des Nations Unies.

En signant les PRI, Varenne Capital s'engage publiquement à les adopter et à les mettre en œuvre mais également à évaluer leur efficacité et à en améliorer le contenu au fil du temps. C'est ainsi une façon pour la société de gestion d'aligner sur le long terme ses activités d'investissement avec l'intérêt général.

Un rapport sur les progrès réalisés est complété chaque année par chacun des signataires et disponible sur le site des PRI.

### **3. GOUVERNANCE**

L'approche et l'implémentation de la politique d'investissement responsable et d'engagement actionnarial est supervisée par le Comité ESG. Ce comité inclut les autres membres du Comité d'Investissement ainsi que les équipes de gestion concernées, ainsi que le RCCI de la Société.

Le Comité ESG valide l'intégration de l'ESG dans le processus d'investissement, revoit annuellement les facteurs du un système de notation propriétaire, effectue un suivi de la liste des exclusions et des controverses. Il effectue également une revue des politiques d'investissement responsable et de vote et une revue des rapports.

Le Comité supervise la culture et les valeurs de l'entreprise, ainsi qu'une approche coordonnée en accord avec les politiques dans les différents secteurs de notre activité.

Le Comité Compliance et Risques présente à minima annuellement la revue des contrôles réalisés sur la bonne application de la politique d'investissement responsable et de la politique de vote. Toute anomalie serait remontée au Comité ESG.

**VARENNE CAPITAL PARTNERS**

Société par Actions Simplifiée – RCS Paris B 445 000 136 - CODE APE 741G  
42, avenue Montaigne – 75008 PARIS – Tél : +33 (0)1 70 38 81 22  
mail : [contact@varennecapital.com](mailto:contact@varennecapital.com) / [www.varennecapital.fr](http://www.varennecapital.fr)